

(N° 178.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 23 JUILLET 1920

Rapport de la Commission de la Défense nationale,
chargée d'examiner le Projet de Loi relatif à la
police des sépultures militaires.

*(Voir les n^{os} 267, 343 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,
séance du 13 juillet 1920.)*

Présents : MM. DE RO, président-rapporteur; le chevalier BEHAGHEL,
CUPERUS, DUMON (Alphonse), LIBIOULLE et VAN WETTER.

MESSIEURS,

Des considérations d'hygiène et de respect pour les tombes des soldats
tombés pendant la guerre, justifient le projet que la Chambre vient
d'adopter à l'unanimité.

Votre Commission vous propose, Messieurs, d'entériner cette décision.

Le Président-Rapporteur,
GEORGES DE RO.